

Toutefois, l'achat anticipé a pour objet principal d'obtenir à l'avance le paiement des biens de l'exportateur et d'éliminer ainsi le risque de non-remboursement. Les devises fortes générées par l'achat anticipé sont alors placées dans un compte de garantie bloqué à l'extérieur du pays de l'importateur de façon à pouvoir y accéder.

La principale difficulté est d'identifier des produits qui peuvent faire l'objet d'un achat anticipé ou, dans certains cas, d'aider à développer ces produits. Souvent, les autorités centrales n'autorisent un achat anticipé que si l'exportation s'ajoute aux exportations normales du pays. L'introduction de nouveaux produits à l'étranger ou la création de nouveaux marchés extérieurs pour des produits existants semblent justifier l'achat anticipé.

Achat compensatoire

La formule de l'achat compensatoire est utilisée pour les grands projets d'investissement ou encore dans les cas d'importants marchés publics de biens militaires. On y a généralement recours pour que les dépenses d'importation génèrent certaines retombées industrielles ou économiques supplémentaires.

Ordinairement, les achats compensatoires sont directement liés aux produits ou services que l'importateur achète. Mais dans certains cas, l'achat compensatoire de biens ou de produits non connexes, la promotion du tourisme ou la commercialisation à l'étranger d'autres produits non connexes font l'objet d'achats compensatoires. Cependant, on considère alors que ces achats sont des «compensations indirectes.» Les formes de compensation directe comprennent :

La coproduction. Production à l'étranger selon un accord établi entre gouvernements, permettant à un État ou à une entreprise étrangère d'acquérir l'information technique et le savoir-faire nécessaires pour fabriquer entièrement ou partiellement un article donné. La coproduction comprend la production sous licence en vertu d'une entente entre gouvernements, mais exclut la production sous licence en vertu d'un contrat avec les fabricants.

La production sous licence. Production à l'étranger de l'ensemble ou d'une partie d'un bien d'équipement, basée sur un transfert d'informations techniques et de savoir-faire dans le cadre d'un contrat directement conçu entre un fabricant et le gouvernement du pays producteur.

La production en sous-traitance. Production à l'étranger d'une pièce ou d'un bien d'équipement. Le contrat de sous-traitance n'implique pas la cession sous licence d'informations techniques ou de savoir-faire, et prend habituellement la forme d'un contrat directement conclu entre le fabricant et le producteur étranger.

L'investissement à l'étranger.

Investissement qui, découlant de l'accord compensatoire, est utilisé aux fins d'établir ou élargir une filiale ou une coentreprise dans le pays étranger.

Le transfert de technologie. (Autre que la production sous licence et la coproduction) – Transfert de technologie résultant d'un accord compensatoire et pouvant prendre les formes suivantes :

- des activités de recherche et de développement menées à l'étranger;
- la prestation d'une assistance technique à la filiale ou à la coentreprise bénéficiaire de l'investissement à l'étranger (voir ci-dessus); ou
- d'autres activités menées en vertu d'un contrat commercial conclu directement entre le fabricant et l'entité étrangère.

Les formes d'achats compensatoires prévues dans chaque contrat peuvent varier selon les besoins et la volonté du pays acheteur. Les possibilités d'accords compensatoires peuvent également être limitées par le niveau de développement et la complexité de l'infrastructure industrielle, ainsi que par les désavantages économiques du pays en cause.

Achat en retour

L'achat en retour est utilisé dans la vente ou la modification d'installations de production et de biens d'équipement; le paiement partiel ou total peut se faire par le biais des produits qui en résultent, ou par un engagement d'acheter ces produits. Normalement, ces ententes mettent en jeu de grosses sommes et une période d'exécution assez longue, d'une durée de cinq à quinze ans. Les pourcentages de la vente initiale fixés pour